

ARRÊTÉ DE POLICE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de PEYRAT DE BELLAC (Haute-Vienne),

VU la requête en date du 02 avril 2025 par laquelle Monsieur Charlie BICHAUD, domicilié 1 rue Paul Lecointre – 87300 PEYRAT-DE-BELLAC, sollicite l'autorisation de procéder à une interdiction de la circulation sur la Paul Lecointre (VC n°22) afin de pouvoir effectuer des travaux d'élagage ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

VU l'article L. 113-2 du Code de la voirie routière ;

VU l'avis favorable du Conseil Départemental en date du 07 avril 2025 ;

A R R Ê T É

Article 1er : Le 02 mai 2025, la circulation (sauf riverains) ainsi que le stationnement sur la rue Paul Paul Lecointre (VC n°24) - 87300 PEYRAT DE BELLAC seront interdits afin de pouvoir effectuer des travaux précédemment énumérés.

Article 2 : Une déviation nécessaire sera mise en place correspondant à l'itinéraire suivant : RD 947 (route de Poitiers) – RD 675 (route de Mortemart) et VC 25 (Rue Paul Lecointre).

Article 3 : Cette réglementation de circulation sera effective le 02 mai 2025. La signalisation correspondante sera mise en place par Monsieur Charlie BICHAUD – 87300 PEYRAT-DE-BELLAC.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à la gendarmerie de BELLAC, au Centre de Secours de BELLAC, au SAMU, Monsieur le Président de la CCHLeM, Conseil Départemental, M. Charlie BICHAUD.

Fait à PEYRAT DE BELLAC
Le 14 avril 2025

Mme le Maire
Patricia MARCOUX LESTIEUX

